

Les vieux gréements indésirables à quai

Barfleur — Les propriétaires de vieux gréements refusent de quitter le quai pour s'amarrer aux corps-morts, comme le leur demande le gestionnaire du port.

La polémique

Les propriétaires des vieux gréements accostés au quai barfleuraux, appartenant à des particuliers ou des associations, ont reçu un courrier de la Société publique locale (SPL), gestionnaire du port, leur demandant de laisser libre le bord du quai et d'amarrer leurs embarcations aux corps-morts dont ils sont détenteurs. « La lettre stipule qu'au-delà du 4 septembre, l'accostage au quai nous sera facturé au tarif journalier des bateaux visiteurs », expliquent Marie Lecostey et Philippe Pesnelle, présidents d'associations de vieux gréements.

Une demande que l'ensemble des propriétaires de vaquelottes, pour certaines classées monuments historiques, a rejetée en bloc au titre que ce patrimoine maritime contribue à l'image du port de Barfleur. « Cet accostage est l'élément essentiel de notre communication avec le public. Les promeneurs ont une vue plongeante sur ces vieux gréements. S'ils sont au corps-mort, dans le milieu du port, ils ne seront que des silhouettes. Ce serait une manière de tuer cette image positive du port, flatteuse pour le village. Il ne faut pas briser ce lien entre la population et le



Les propriétaires des vieux gréements sont bien décidés à laisser leurs navires accostés au quai.

| PHOTO: OUEST FRANCE

quai en 2018. »

Selon eux, « ce port n'est pas équipé pour accueillir des bateaux de passage, aucune information sur des sanitaires, la capitainerie ou sur le recouvrement de la taxe de passa-

ge. » Les associations et les propriétaires sont décidés à rester amarrés au quai. « Nous resterons et nous attendons une réunion entre les élus et les responsables de la SPL. »

Pour l'heure, une dizaine de vieux

gréements sont toujours à quai. « On est aussi là pour raconter l'histoire du port. Il ne faut pas oublier que Barfleur est un port d'échouage, qui se différencie des ports transformés en parking à bateaux. »